



Le Cannet, le 11 août 2020

CABINET DU MAIRE

Téléphone : 04 92 18 21 00
Télécopieur : 04 92 18 21 01
cmaire@mairie-le-cannet.fr

Monsieur le Ministre,

Le 25 juillet dernier, lors de la venue à Nice d'une délégation gouvernementale dont vous faisiez partie, le Premier Ministre a annoncé le prochain lancement d'une expérimentation sur l'extension des compétences de la Police municipale.

Récemment, durant un déplacement à Toulon, vous avez confirmé que les municipalités qui le demanderont pourront participer à cette expérimentation.

Nous nous en réjouissons et nous tenions à vous faire immédiatement part de notre souhait que la commune du Cannet puisse bénéficier de cette extension des pouvoirs des Maires et des compétences des Polices municipales dont l'action est aujourd'hui trop souvent limitée, voire empêchée, par des contraintes administratives et réglementaires bien trop lourdes.

A l'appui de cette demande, nous précisons que la Ville du Cannet, qui compte 42 000 habitants, est rattachée à la circonscription de Police de Cannes, commune qui mobilise l'essentiel des forces de Police nationale qui sont de fait peu présentes sur notre territoire.

Au regard de cette situation, nous avons dû, depuis de nombreuses années, renforcer notre Police municipale qui, dans le cadre d'une convention de coordination exemplaire, assume de nombreuses missions de sécurité.

Notre Police municipale est aujourd'hui forte de 71 agents de terrain (et près de 100 en comptant l'ensemble du service). Elle est dotée de matériels de maintien de l'ordre public performants et modernes et s'appuie sur un réseau de vidéo protection de 560 dispositifs dont le déploiement se poursuit. Présente sur le terrain 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, elle a permis de faire du Cannet l'une des communes les plus sûres des Alpes-Maritimes

Dès lors, il est très regrettable qu'en dépit de cet engagement significatif, nous devons régulièrement faire le constat que notre action pour la tranquillité publique et contre la délinquance peut être freinée par des difficultés pour obtenir les autorisations de mener certaines actions et contrôles.

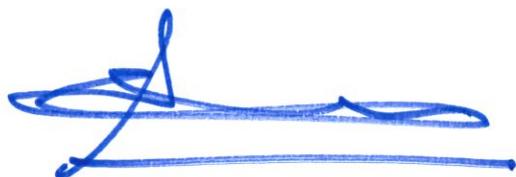
.../...

.../...

Aussi, nous sommes convaincus qu'une expérimentation qui faciliterait l'accès aux fichiers et lèverait les obstacles à une action diligente de la Police municipale irait dans le sens d'un renforcement de la sécurité du quotidien qui doit être la préoccupation première des élus locaux.

Certains que vous apporterez une suite favorable à cette demande,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Yves PIGRENET
Maire du Cannet

Bien à Ti'



Michèle TABAROT
Député des Alpes-Maritimes
Présidente de la Majorité Municipale

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS